

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 8 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer des questions suivantes :

<b>Etaient présents :</b>	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
			M. LOUIS Olivier,	M. BILLAULT Michel,	M. BOUCHON Bertrand.
<b>Absents :</b>	M.FAUCHEUX Jérémy,	M. PICHOT Guillaume,			
<b>Secrétaire</b>	M. TOURNE Frédéric,				

Le compte rendu du 3 novembre 2015 est lu et approuvé.

### **Délibération N°2015/043 Demande de subvention sur le Fonds de péréquation communal 2016**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les acquisitions et les travaux au titre de l'année 2016.

### **Délibération N° 2015/044 Reversement du fonds de péréquation non utilisé à la CCBO**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du fonds de péréquation versé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, la Communauté de communes a la possibilité de récupérer auprès des communes membres les fonds non utilisés sur le contingent 2015. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de récupérer le reliquat de ce fonds de péréquation pour la CCBO et s'engage sur le reversement de ce fonds.

### **Délibération N° 2015/045 Action Sociale 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale reconnaît aux agents territoriaux un droit à l'action sociale qui constitue une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales (cf. article L.2321-2 alinéa 4 bis).

Chaque collectivité détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle souhaite engager pour la réalisation des prestations d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, pour l'année 2015:

D'allouer un montant annuel équivalent à 0,86 % (taux du CNAS) de la masse salariale (somme inscrite à l'article 6411 du compte administratif N-1), et considérant qu'il convient de formaliser les gratifications versées par la Commune aux agents à l'occasion d'évènements professionnels, si l'agent justifie d'au moins dix ans de service public au sein de la Commune, la municipalité verse une somme de 74,00 €.

D'attribuer à l'agent en poste, quel que soit son grade, sa durée de temps de travail, son ancienneté, les prestations suivantes: Noël adulte: valeur 150,00.

Cette dépense annuelle sera inscrite au Budget de la commune au compte 6488.

De reconduire l'adhésion à Fédébon 28, proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir.

Cette prestation sociale se présentera sous forme de bons d'achat d'une valeur unitaire de 10 € et de 1 € remis à chaque agent.

### **Délibération N° 2015/046 Changement des compteurs d'eau aux châteaux d'eau**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de changer les compteurs d'eau aux châteaux d'eau de Péronville et Bazoches en Dunois et autorise M. le maire à demander des devis.

### **Délibération N° 2015/047 Branchement d'eau terrain chemin des Chardonnelles**

Suite à l'obtention du permis de construire chemin des Chardonnelles, le conseil municipal décide de desservir le terrain en eau potable jusqu'en limite de propriété et accepte le devis de l'entreprise Gautier GERARD pour un montant HT de 12 979 euros.

### **Règlement location salle polyvalente**

Le Conseil Municipal décide que l'employé communal devra impérativement, durant une période de test de 3 mois, effectuer tous les lundis matins un contrôle, que la salle ait été louée ou non, afin de repérer les éventuels problèmes et parfaire le nettoyage si besoin. Un carnet de suivi des états des lieux entrant et sortant sera mis en place.

### **Fermeture mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 20 décembre 2015 au 4 janvier 2016.

Une permanence sera assurée le jeudi 31 décembre de 10 h à 12 h pour les inscriptions sur les listes électorales (se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

### **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 16 janvier 2016 à la salle polyvalente et le conseil municipal décide à l'unanimité de se fournir en galettes des rois en alternance auprès des boulangers qui consentent à effectuer leur tournée sur la commune. Une invitation avec coupon réponse sera distribuée aux habitants.

**Démission d'un conseiller municipal**

M. Bertrand BOUCHON donne lecture de son courrier de démission. M. le maire donne lecture de son courrier d'acceptation de cette démission. Ces courriers seront adressés à M. le Préfet.

**Questions diverses :**

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention présentée ce jour.

**Rappel des délibérations prises lors de cette séance :**

- ❖ **Délibération N° 2015/043 Demande de subvention sur le Fonds de péréquation communal 2015**
- ❖ **Délibération N° 2015/044 Reversement du fonds de péréquation non utilisé à la CCBO**
- ❖ **Délibération N° 2015/045 Action Sociale 2015**
- ❖ **Délibération N° 2015/046 Changement des compteurs d'eau aux châteaux d'eau**
- ❖ **Délibération N° 2015/047 Branchement d'eau terrain chemin des Chardonnelles**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	absent
1 <sup>ère</sup> Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	absent
2 <sup>ème</sup> Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE		Conseiller, Bertrand BOUCHON	
Conseillère, Christine GAUDIN		<b>Secrétaire de séance,</b> Frédéric TOURNE	